

Les Grads de Perret

Contrat de Location

Entre le soussigné et Mme Chayne, il a été convenu ce qui suit :

NOM : Prénom :

Né le : à

Profession :

Adresse :

Tél. : E-mail :@.....

Accepte les conditions générales et les règles de locations et s'engage à occuper :

L'OUSTAOU LE MAGNAN LE MAS MESTRE

L'ESCOUSSOU LA FENIERE

Nombre de personnes :

(Inclus les enfants et bébés. Si ce nombre est supérieur à la capacité de location, les personnes supplémentaires seront refusées sauf dispositions particulières)

Jour d'arrivée (après 15 h) : **Jour départ (avant 10 h) :**

Location draps (draps non fournis)

Petits draps (9 x) = €

Grands draps (12 x) = €

Caution ménage : Si vous ne souhaitez pas effectuer le ménage du départ, nous conservons la caution ménage du gîte.

(pour le Magnan, et l'Escoussou) = 38 €

(pour la Fenièrre, le Mas Mestre et l'Oustaou) = 50 €

Chien (9 €par chien et par nuit)

(9 x x = €)

Ci-joint un chèque ou mandat d'acompte de 300 euros par semaine louée, dans l'attente du solde de tout compte intervenant 30 jours avant la date de notre arrivée (pour juillet et août uniquement). Hors juillet et août, acompte de 30% du coût total du séjour et le solde à notre arrivée. Paiement à l'ordre de Mme CHAYNE Mas les Grads de Perret 07260 Joyeuse

Nos références bancaires :

IBAN : FR76 1390 6000 0977 9398 3200 044 SWIFT : AGRIFRPP839

Banque Crédit Agricole 07260 Joyeuse

Fait àle/...../.....

SIGNATURE (précédé de la mention lu et approuvé)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- La réservation d'une location implique l'adhésion de nos conditions.
- Toute réservation doit être accompagnée d'un chèque d'acompte.
- LE PAIEMENT DU SOLDE DOIT ETRE EFFECTUE 30 JOURS AVANT LA DATE DU DEBUT DU SEJOUR (sauf hors saison).
- Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour, (sauf disposition contraire à des conditions particulières), sans qu'il ne puisse se prévaloir de cette annulation.
- Pour les réservations intervenant moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement intégral est exigé à la réservation.
- PAR RETOUR DU COURRIER, NOUS VOUS ADRESSONS UN RECU CORRESPONDANT AU MONTANT DE L'ACOMPTE VERSE LORS DE LA RESERVATION, AINSI QUE LA CONFIRMATION DE CELLE-CI POUR LES DATES QUE VOUS NOUS AVEZ INDIQUEES.
- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
- En l'absence d'un message télégraphique du locataire précisant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, la location devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. (Les messages téléphonés ne sont pas admis).
- Conditions d'annulation : Il vous sera retenu ou vous resterez à devoir les frais de location :
 - Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
 - Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
- Toutefois, l'acompte ou le solde du séjour sera rendu quand la location aura pu être relouée pour la même période et pour un même prix déduction faite des frais de location.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée tardive ou de départ anticipée.
- Cas particulier = Si le nombre des locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de percevoir une majoration.
- Aucune Arrivée après 21h30 et aucun départ de 21 heures à 7 heures
- Il est possible de recevoir vos amis. Prière de nous informer d'avance. Pour conserver le calme, les visites sont terminées après 22 heures. Vos amis ne pourront pas passer la nuit quelque soit la capacité d'accueil du gîte (la piscine est interdite aux amis et visiteurs).
- **Lieu de juridiction : Nous vous offrons dans tous les cas de régler les litiges à l'amiable, si ce n'était pas le cas, seul le tribunal d'AUBENAS (07) est compétent pour statuer.**

Document non contractuel